

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

Date de la convocation : 27 mai 2021	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage compte rendu : 04 juin 2021	Nombre de votants : 19
	Nombre de procurations : /
<i>L'an deux mille vingt et un, le trois juin, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Teddy VRIGNAUD, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Anne-Sophie VALLET, Peggy BERNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD, Pascal GOGUET
Secrétaire de séance : Teddy VRIGNAUD	Absent et excusé : /

La séance est ouverte à 20 h 45, M. Teddy VRIGNAUD est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire le Conseil valide l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Lotissement route de la chauvinière : Proposition devis étude géotechnique
- Budget annexe lotissement 2021 : Décision modificative n° 1
- Mairie : Proposition devis pour installation pompe à chaleur bureau du Maire
- Mise en place d'une lettre d'information
- Logement n° 2 Presbytère - Revalorisation du loyer

ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 20/04/2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 20/04/2021

SECURISATION DES ABORDS DES ECOLES

En préambule, M. Alain CANTEAU, Maire rappelle les règles concernant le travail des commissions et des différentes instances de consultation, en précisant que la décision finale appartient au Conseil Municipal

M. Philippe BISSERIER, coordonnateur du Conseil des Sages présente l'avis émis par le Conseil des Sages sur la sécurisation des abords des écoles.

Il précise que l'avis ne porte pas que sur les abords de l'école, mais sur le périmètre allant de l'aire de jeu (skate parc-city stade) à la rue du château en prenant en compte les abords de la salle polyvalente également.

M. Alain CANTEAU, Maire remercie M. BISSERIER pour le travail réalisé et les explications données sur ce futur aménagement.

M. Fabrice BRAULT, adjoint en charge de l'aménagement présente le travail réalisé en commission qui prend en compte une partie des propositions émises par le Conseil des Sages.

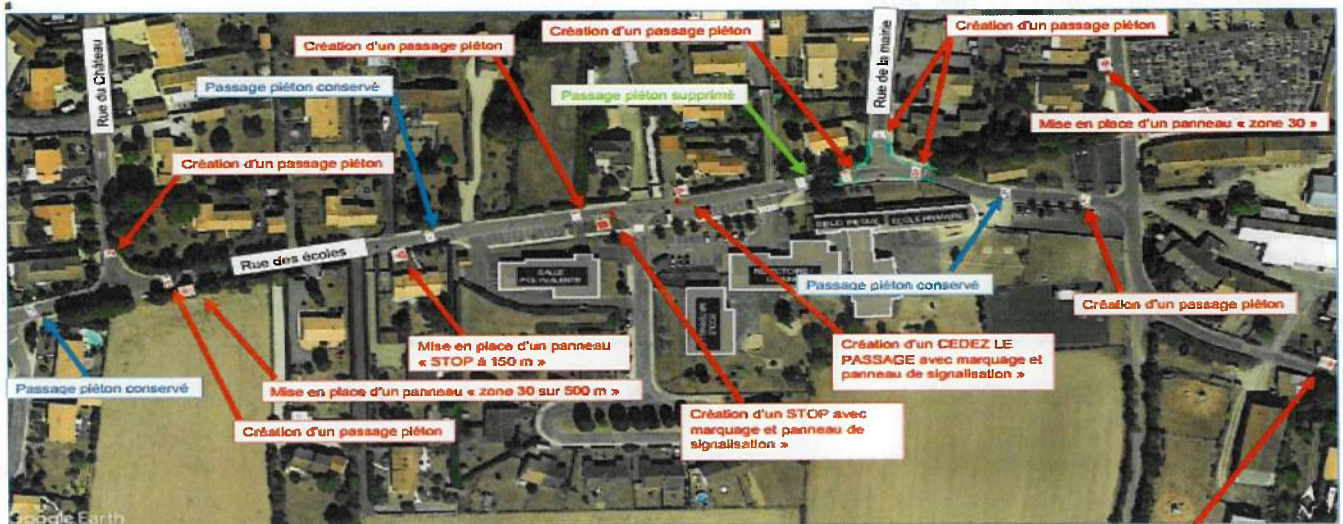
La proposition faite par la commission (en prenant en compte l'ensemble de la zone située de l'aire de jeux rue des écoles au lotissement les jardins de la plaine du lac) est présentée ci-dessous :

- création de 7 passages piétons
- mise en place de panneaux « zone 30 »

- réalisation d'un « STOP » et de la signalétique associée au carrefour de la rue des écoles/Lotissement de la plaine du lac en direction du centre
- réalisation d'un « cédez le passage » rue des écoles en direction de la nouzière
- mise en place de barrières de sécurité au carrefour rues des école/rue de la mairie.

PROPOSITION PAR LA COMMISSION DU NOUVEL AMENAGEMENT RUE DES ECOLES

VUE EN PLAN GENERALE



En bleu : équipements existants conservés
 En vert : équipements existants supprimés
 En rouge : nouveaux équipements
 En bleu clair : Mise en place de barrières de protection sur trottoirs

Plusieurs élus s'interrogent sur le fait de remplacer le stop provisoire par « cédez le passage » sur la rue des écoles en direction de la Nouzière alors qu'aucune intersection avec une route n'existe.

Les élus approuvent la possibilité de canaliser les cheminements piétons au carrefour de la rue de la mairie/rue des écoles avec des barrières de sécurité. Cet aménagement permettra de limiter les stationnements intempestifs au moment des rentrées ou sorties d'écoles et redirigera les usagers vers les nouveaux passages piétons.

Il est évoqué la possibilité de faire appel à une personne en service civique qui assurerait l'entrée et la sortie des écoles.

Après discussion, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de la Commission aménagement.

A la majorité : 11 POUR / 6 CONTRE / 2 ABSTENTION le Conseil Municipal valide la proposition faite par la Commission aménagement comme indiqué sur le plan ci-dessus.

LOTISSEMENT ROUTE DE LA CHAUVINIÈRE

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE que le futur lotissement route de la Chauvinière se dénommera « la clé des champs »
- ACCEPTE le devis présenté par CEBTP LA CRECHE pour un montant HT de 2 800.00 € pour l'étude géotechnique à réaliser avant dépôt du permis d'aménager
- ACCEPTE la DM N° 1 sur le budget annexe lotissement comme suit :
 - o Article 168748 - Chapitre 041 – Opérations d'ordre : - 38 011 €
 - o Article 168748 – Chapitre 16 – Opérations réelles : + 38 011 €

TERRAIN Mme BARRAUD – PROJET ACQUISITION POUR CREATION LOTISSEMENT

M. Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des négociations sont en cours avec Mme BARRAUD, propriétaire de plusieurs terrains en centre bourg d'une superficie de 95 A 47 CA. Il précise que ce terrain permettrait de réaliser un lotissement, et indique que cette dernière nous a fait une proposition à 15 € du m² net vendeur.

M. CANTEAU indique que dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, il est en contact régulier avec la Société « Ages et Vie habitat » de BESANCON qui souhaite implanter dans la commune 2 résidences senior T9. Ces résidences peuvent accueillir chacune 8 résidents et permettent à ceux-ci de pouvoir bénéficier de tous les services proposés par la structure.

L'accès à ce type de résidences serait donné en priorité aux habitants de la commune, et la société s'engagerait à réaliser les achats nécessaires au fonctionnement de la résidence en priorité dans les futurs commerces.

Le besoin en foncier s'élève à environ 2 600 m², il présente au conseil municipal une vidéo du concept.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir l'ensemble des terrains au prix de 15 € le m² soit un montant total de de 143 205 €
- DE CREER un budget annexe lotissement.
- D'ASSUJETTIR le budget annexe à la TVA
- DE DONNER le nom « les terrasses d'Anne » à ce futur espace
- AUTORISE M. le Maire a continuer la négociation et à déposer un dossier de candidature auprès « d'Agés et Vie Habitat ».

SALLE DE SPECTACLE – PERMIS DE CONSTRUIRE

Afin d'avancer sur le dossier de la salle de spectacle et d'obtenir les autorisations nécessaires à son exploitation, le cabinet d'architecte AZ ARCHITECTES nous a établi un dossier de permis de construire.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- o ACCEPTE le dossier proposé par AZ ARCHITECTES
- o AUTORISE M. le Maire à SIGNER et à DEPOSER le permis de construire correspondant.

REGLEMENT INTERIEUR UTILISATION DES DIFFERENTES SALLES COMMUNALES

M. Pascal AMICEL, Adjoint en charge de la Commission « Animation » présente les différents règlements intérieurs travaillés en commission.

- o Salle polyvalente
- o Parc du champ de foire
- o Cuisine d'été
- o Préau école

Mme Anita CERCLET demande de modifier les règlements présentés en précisant que l'annulation d'une manifestation annule automatiquement la réservation de la salle.

Sur proposition de la commission « animation », le conseil municipal à l'unanimité ADOPTE les règlements intérieurs présentés en prenant en compte la demande de Mme CERCLET.

COMMISSION AMENAGEMENT

- ACQUISITION VEHICULE

Sur proposition de la Commission le Conseil à la majorité 18 pour 1 abstention DECIDE d'acquérir un véhicule neuf de type BOXER d'un montant de 24 000 € TTC auprès du garage RABAULT de FORS.

- ENTRETIEN VOIRIE – POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Sur proposition de la Commission le devis présenté par EIFFAGE ROUTE pour la campagne 2021 de point à temps automatique pour un montant TTC de 17 520.00 € est accepté à l'unanimité.

- RUE DE L'INFIRMERIE 2^{ème} TRANCHE – ETUDE COORDONNEE ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de la Commission, le conseil à l'unanimité dans le cadre du CTER du SIEDS ACCEPTE le devis prévisionnel présenté par le SEOLIS pour un montant 14 605.15 € TTC (hors subvention)

IMPLANTATION 3^{ème} DEFIBRILLATEUR

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la proposition de M. Jean Claude COULON d'installer le 3^{ème} défibrillateur à l'entrée des salles multifonctions, rue de la mairie.

RECONDUCTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Après le succès du dispositif lors des vacances de printemps, Mme Peggy BERNARD sur proposition du groupe de travail propose de reconduire l'opération sur les vacances d'été et de la Toussaint dans la limite de 120 ½ journée (80 ½ journées sur les vacances d'été/40 sur les vacances de la Toussaint). Le coût de la ½ journée étant de 15 €, le montant de cette reconduction s'élèvera à 1 800 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE cette proposition.

MARCHES TELECOMMUNICATIONS – PROPOSITION ADHESION GROUPEMENT D'ACHAT AVEC LA CAN.

Après réalisation d'un audit sur les frais de télécommunication, M. Pascal AMICEL, adjoint propose au Conseil Municipal qui ACCEPTE d'adhérer au groupement d'achat proposé par la CAN pour les dépenses de télécommunications (abonnement, internet, raccordement fibre), cette adhésion devrait permettre d'optimiser les coûts de fonctionnement.

CREATION COMMISSION ECOLOGIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de créer une commission « Ecologie-Développement durable ».

Cette commission sera composée de : MM. Fabrice BRAULT, Pascal AMICEL, Pascal GOGUET, Hervé SABOURIN, Emmanuel FAZILLEAU, Teddy VRIGNAUD, Mmes Emilie YONNET, Nelly ROUAUD, Irène VRINGAULT, Julia POUGNARD, Anne Sophie VALLET.

Cette commission sera ouverte également à des représentants hors membres du Conseil Municipal.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2021

M. Pascal AMICEL, adjoint en charge de la Commission « animation » propose au Conseil Municipal le programme des festivités pour le 14 juillet 2021 (concours de pétanque, jeux enfants, repas républicain, feu d'artifice)

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- VALIDE les propositions de la Commission « animation »
- FIXE les tarifs du repas républicain comme suit :
 - o 3.00 € pour les forsitains
 - o 10.00 € pour les personnes extérieures à la commune
 - o Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans (forsitains ou non)
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 60 € au Comité de Jumelage pour les jeux pour les enfants.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE

Sur proposition de M. Pascal AMICEL, adjoint en charge de la Bibliothèque le Conseil Municipal ACCEPTE l'augmentation des horaires d'ouvertures au public à compter du 12/06/2021, la bibliothèque sera ouverte le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 au lieu de 10 h à 12 h.

DEGRADATION LOCAL PETANQUE

Suite à la tentative de vol sur le local de pétanque au stade, les auteurs ont été arrêtés par la gendarmerie, une plainte a été déposée par M. le Maire. Les auteurs ont proposés de rembourser solidairement les dégâts s'élevant à la somme de 450 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition et MANDATE M. le Maire pour émettre les titres correspondants.

BUREAU DU MAIRE – DEVIS INSTALLATION POMPE A CHALEUR

Le conseil Municipal VALIDE le devis présenté par les Ets JUIN de FRANCOIS pour la fourniture et pose d'une pompe à chaleur réversible dans le bureau de M. le Maire pour un montant TTC de 3 229.20 €

ANCIEN PRESBYTERE - LOGEMENT LOCATIF N° 2 –REVALORISATION DU LOYER

Sur proposition de Béatrice BARBOT, Adjointe aux finances, suite au départ du locataire et aux travaux de rénovation réalisés dans ce logement avant une nouvelle location, le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE le loyer mensuel à 380.00 € à compter du 01 juillet 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- ECLAIRAGE PUBLIC – AMPLITUDE HORAIRE

Le Conseil Municipal VALIDE le fait de solliciter l'avis du Conseil des Sages sur l'amplitude horaire d'allumage de l'éclairage public sur la Commune, M. le Maire souhaiterait également que la réflexion soit engagée sur l'opération « village étoilé »

- MARCHÉ FORS EN LIVE

L'Association FORS EN LIVE organise le 19 juin prochain dans le respect des règles sanitaires un marché fermier sur le parc du champ de foire, la commune prendra en charge à hauteur de 200 € les animations proposées (Magicien, repas pour troupe de théâtre de ST MARTIN DE BERNEGOUE)

- **ROTISSERIE DU GRAND AIR**

M. Alain CANTEAU, Maire, précise que la « Rotisserie du Grand Air » s'installera tous les vendredis sur le parking du champ de foire pour la vente de poulets rôtis.

- **ELECTIONS DES 20 et 27 JUIN – ORGANISATION**

Le planning pour les élections des 20 et 27 est en cours de finalisation, les électeurs sont sollicités pour être scrutateurs.

- **LETRE D'INFORMATION MUNICIPALE**

La Commission communication travaille actuellement à la réalisation d'une lettre d'information municipale (LE MABOUL) qui aura un format A3 recto verso et sera distribué dans les boîtes aux lettres forsitaines.

- **ECOLE - FIN D'ANNEE SCOLAIRE :**

Mme Nelly ROUAUD, adjointe en charge du scolaire indique les différentes manifestations de fin d'année scolaire :

- o 26 juin : fêtes des écoles par l'APE DE 10 h à 13 h
- o 1 juillet : Spectacle la caravane des clowns à l'école à 14 h
- o 2 juillet : remise des livres aux enfants de CM2, livres dédiés par les agents, par M le Maire et Mme POUGNARD, ancien maire.

M. Alain CANTEAU, donne lecture du courrier adressé ce jour à l'Inspecteur d'Académie concernant la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine malgré une hausse des effectifs, 165 inscrits à ce jour.

- **5^{ème} SAISON CULTURELLE**

M. Pascal AMICEL en charge de l'animation rappelle que les billets sont en vente pour le spectacle de la 5^{ème} saison culturelle qui a lieu le 25/06/2021 (la compagnie les QUAT FERS EN L'AIR) et que compte tenu des contraintes sanitaires pour le nombre de spectateurs, il reste peu de place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00

Fait à FORS, le 04 juin 2021.

Le Maire,
Alain CANTEAU.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Fors, with the text 'MUNICIPALITE DE FORS' and '08220' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain CANTEAU'.